

BAREME DES HONORAIRES AU 1er JANVIER 2022

VENTE

PRIX DU BIEN ESTIME	MANDAT SIMPLE HONORAIRES TTC*	MANDAT CONFIANCE HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 100 000 €	Forfait 6000 €	Forfait 5000 €
De 100 001 € à 600 000 €	6,00 %	5,00 %
De 600 001 € à 1 000 000 €	5,00 %	4,00 %
Au-delà de 1 000 001 €	4,00 %	3,50 %

*Tranches non cumulatives. Les prix pourront être arrondis au millième d'euros.

- **Mandat de vente** : Honoraires à la charge du vendeur. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
- **Mandat de recherche** : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.
- **Mandat de confiance** : Seule agence à commercialiser le bien pendant 3 mois, le vendeur peut le vendre par ses soins

AVIS DE VALEUR

- **De 150€ TTC à 350€ TTC** : Dans le cadre d'une estimation ou attestation de valeur comprenant visite, recherche, rédaction du document.
- **OFFERTE** : Dans le cadre de la signature d'un mandat de vente dans les 3 mois suivant l'estimation

CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTION Titulaire de la carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI74012016000014781 Adhérent à la caisse de Garantie SOCAF - 26 avenue de Suffren

Montant de la garantie : 110000 euros NOUS NE POUVONS NI RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE NOTRE REMUNERATION OU DE NOS HONORAIRES pour cette activité.

Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant égal ou supérieur à 25 € (TVA comprise). Pour une prestation de service dont le prix est inférieur à 25 € (TVA comprise), une note est remise sur demande.